

Lyon

Deux chiens retrouvés enfermés «de longue date» dans une salle de bain

Le 21 janvier, la SPA a été alertée par le commissariat de Lyon 8 pour porter secours à deux chihuahuas.

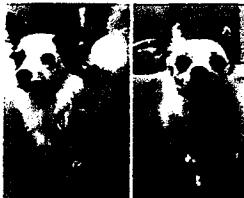
Le jour même, un inspecteur du service Enquête maltraitance de la SPA s'est rendu sur place. Il retrouve dans une grande maison dans un état « très médiocre » les deux chiens livrés à eux-mêmes. Milo et Mayo, deux mâles âgés de 3 ans, étaient enfermés dans une salle de bain, entourés de carton, de deux gamelles à croquettes et d'un récipient sans eau.

« Au vu de l'état de la pièce, recouverte d'urine et d'excréments, la situation n'est pas récente. L'état des griffes, extrêmement longues, et l'odeur

des chiens témoignent d'un enfermement de longue date », précise la SPA au sein d'un communiqué.

Les animaux ont été pris en charge et transportés au refuge de Brignais. Examinés par un vétérinaire, ils présentent des problèmes sanitaires et une anxiété due à un manque de socialisation au monde extérieur. L'histoire se finit bien, Milo et Mayo ont été adoptés après leur prise en charge.

La SPA a déposé plainte à l'encontre du propriétaire des chiens pour « Sévices graves ou actes de cruautés ». Il court une peine de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 d'amende. En plus de cela, plu-



Milo et Mayo.

Photo Facebook SPA

sieurs infractions ont été relevées, telles que le fait de priver les animaux de nourriture ou d'eau, ainsi que l'utilisation d'un mode de détention inapproprié. Chacune de ces infractions est passible d'une amende de 750 euros.

Auvergne Rhône-Alpes

Ils ont réussi l'examen «Un des Meilleurs Ouvriers de France»



Les lauréats AURA félicités par le Recteur Olivier Dugrip (en haut au centre), Stéphanie Brossé-Verbiest (à droite) et Laurent le Daniel (à g.). Photo Gisèle Lombard

« Le titre de Meilleur Ouvrier de France est mon plus beau titre, celui dont je suis le plus fier », avait coutume de dire Paul Bocuse. Un titre qui s'obtient après des mois de travail, de doutes, d'obstination. Les 26 lauréats de cette 27^e session de l'examen étaient venus de toute la région ce mardi au rectorat de l'Académie de Lyon pour recevoir leur diplôme en présence d'Olivier Dugrip recteur de l'Académie. « La région Auvergne Rhône-Alpes est la première région académique avec 26 lauréats, la première avec 35% de femmes, celle qui a consacré la plus âgée (80 ans) et la plus jeune (23 ans) », a souligné Stéphanie Brossé-Verbiest secrétaire générale du Coct (Comité

d'Organisation des expositions du travail et de l'examen Un des Meilleurs Ouvriers de France).

« Ce titre est un formidable ascenseur social. »

Les lauréats représentent 22 métiers différents. « Ce titre est un formidable ascenseur social mais il comporte en retour des responsabilités », a souligné Laurent le Daniel, UMOF pâtisserie, confiserie, Président de la Confédération nationale des Artisans Pâtissiers, Chocolatiers, Glacières, Confiseurs, Traiteurs de France. Chacun d'eux a ensuite narré son parcours, insistant sur le soutien indispensable des proches, les moments de découragement mais aussi le bonheur d'avoir conquis un ti-

tre dont certains rêvaient depuis l'enfance. Les histoires sont parfois originales comme celle de Guillaume Gent qui était chercheur chez Total après des études universitaires de haut niveau et qui est désormais MOP en Bourrellerie-sellierie harnachement. Citons enfin Sophie Meunier (31 ans), Lyonnaise monitrice d'équitation qui a tout quitté pour devenir solière en bâtiment. « Transformer une pièce avec un revêtement de sol requiert une part d'artistique mais aussi de rigueur. J'adore mon métier, je ne regrette rien. J'avais décidé de m'inscrire à l'examen et je suis vraiment heureuse d'avoir le titre. Cela va me permettre de beaucoup avancer. »

AVIS

Enquêtes publiques



Avis d'enquête publique
Modification n°7 du Plan Local
D'urbanisme (PLUi) Du SURB
(Belleville-en-Beaujolais;
Dracé; Taponas)

Objet de l'enquête : Il est prescrit, dans les conditions fixées par le Code de l'environnement et par arrêté du Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB), une enquête publique relative à la modification n°7 du PLUi du SURB. La procédure permettra notamment de modifier le règlement écrit, graphique, la mise à jour des emplacements réservés, du document des OAP, la création d'un STECAL, la mise à jour des annexes, la correction d'erreurs matérielles.

Durée de l'enquête : 1 mois et 9 jours, du samedi 29 mars à 09h00 au mercredi 07 mai à 17h00

Siège de l'enquête : Mairie de Belleville-en-Beaujolais (105 rue de la République, 69220 Belleville-en-Beaujolais)

Commissaire-enquêteuse : Mme. COURNIER désignée par le tribunal administratif de Lyon
Composition du dossier : projet de modification n°7 du PLUi du SURB, règlement graphique, écrit, avis des Personnes Publiques Associées.

Consultation du dossier : Le dossier d'enquête peut être consulté, en papier ou sur poste informatique, en mairie de Belleville-en-Beaujolais, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance et demander les informations relatives au projet de modification du PLUi. Il est également consultable sur la page internet : Toute personne peut, à sa demande, obtenir communication du dossier auprès de la CCSB (105 rue de la République, 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS / contact : Valentin BERTRAND). Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

-Auprès de la commissaire-enquêteuse lors de ses permanences ;
-Sur le registre déposé à la mairie de Belleville-en-Beaujolais, aux jours et heures d'ouverture habituels ;

-Par courrier envoyé à la mairie de Belleville-en-Beaujolais, Dracé ou Taponas, sous pli cacheté à l'attention de la commissaire-enquêteuse ;
-Sur le registre dématérialisé accessible via cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/modification-7-plui-surb>

Seules les observations formulées et reçues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.
La commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public lors des permanences suivantes, en Mairie de Belleville-en-Beaujolais :

- Le samedi 29 mars de 09h00 à 12h00,
- Le jeudi 03 avril de 14h00 à 17h00,
- Le mercredi 07 mai de 14h00 à 17h00.

Pour toute information, vous pouvez joindre la mairie à ce numéro : 04 74 06 11 11

À l'issue de l'enquête et pendant un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêteuse en mairies de Belleville-en-Beaujolais, Dracé et Taponas, au siège de la CCSB et sur le site internet de la CCSB.

La CCSB, après modifications éventuelles du dossier suite à l'enquête publique, pourra approuver, par délibération du conseil communautaire, la modification n°7 du PLUi du SURB.

452108900



cebra
GRDURE

Marchés publics

Agir en Proximité avec
les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
Une équipe efficace et réactive

Pour la publication de votre annonce
DÉPARTEMENTS 01-39-42-43-69
lpr@eurolegales.fr

DÉPARTEMENTS 21-71
lega@cebra.fr



Pour tout conseil et optimisation des coups
0809 101 811 (coût d'un appel local)

LE BIEN PUBLIC LE JOURNAL LE PROGRES



Vénissieux

Il remporte 107 470 € au Quinté+ : le premier gros gain de l'année dans le Rhône

Il était rentré dans cette brasserie sans savoir vraiment à quoi s'attendre, misant 6 € sur un pari Quinté+. Il repart avec un chèque conséquent de 107 470 €.



Monsieur Minouli, employé de « La Brasserie du Marché », avec le chèque du gagnant. Photo fournie par PMU

C'est l'histoire d'un heureux parieur qui décide de franchir les portes de l'établissement « La Brasserie du Marché », à Vénissieux. Il mise 6 € sur une course de chevaux au Quinté+ et il repart avec une somme à six chiffres : 107 470 €.

Le gagnant « n'avait pas sur lui sa pièce d'identité »

Ce gain le fait rentrer dans la catégorie des « grands gagnants PMU », pour ceux ayant passé la barre des 100 000 €. Il est le premier à franchir ce cap cette année dans le département du Rhône. Ils étaient sept en 2024 : Villeurbanne (3), Fontaines-sur-Saône (1), Lyon 6^e (1), Lyon 8^e (1), Lyon 9^e (1).

Le propriétaire de « La Brasserie du Marché » s'est confié auprès des équipes PMU informées du gain remporté. « Je détiens La Brasserie du Marché depuis août 2018 et c'est la première fois qu'un gain supérieur à 100 000 € est remporté. Le gagnant est revenu réclamer son gain, mais n'avait pas sur lui sa pièce d'identité. Il ne réalisait pas qu'il avait gagné et ne sait donc pas encore ce qu'il va faire de cette belle somme. Je suis, en tout cas, très heureux pour lui ! J'espère que cette annonce va faire venir de nouveaux joueurs et qu'il y aura d'autres gains de remportés très prochainement. »

• G. D.

Les jeux d'argent et de hasard peuvent être dangereux : pertes d'argent, conflits familiaux, addiction, isolement...

AVIS

Enquêtes publiques



Avis d'enquête publique
Modification n°7 du Plan Local D'urbanisme (PLUi) Du SURB (Belleville-en-Beaujolais; Dracé; Taponas)

Objet de l'enquête : Il est prescrit, dans les conditions fixées par le Code de l'environnement et par arrêté du Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB), une enquête publique relative à la modification n°7 du PLUi du SURB. La procédure permettra notamment de modifier le règlement écrit, graphique, la mise à jour des emplacements réservés, du document des OAP, la création d'un STECAL, la mise à jour des annexes, la correction d'erreurs matérielles. Durée de l'enquête : 1 mois et 9 jours, du samedi 29 mars à 09h00 au mercredi 07 mai à 17h00.

Siège de l'enquête : Mairie de Belleville-en-Beaujolais (105 rue de la République, 69220 Belleville-en-Beaujolais)

Commissaire-enquêteur : Mme COURTIER désignée par le tribunal administratif de Lyon

Composition du dossier : projet de modification n°7 du PLUi du SURB, règlement graphique, écrit, avis des Personnes Publiques Associées.

Consultation du dossier : Le dossier d'enquête peut être consulté, en papier ou sur poste informatique, en mairie de Belleville-en-Beaujolais, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance et demander les informations relatives au projet de modification du PLUi. Il est également consultable sur la page internet :

Toute personne peut, à sa demande, obtenir communication du dossier auprès de la CCSB (105 rue de la République, 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS / contact : Valentin BERTRAND).

Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

-Auprès de la commissaire-enquêteuse lors de ses permanences ;

-Sur le registre déposé à la mairie de Belleville-en-Beaujolais, aux jours et heures d'ouverture habituels ;

-Par courrier envoyé à la mairie de Belleville-en-Beaujolais, Dracé ou Taponas, sous pli cacheté à l'attention de la commissaire-enquêteuse ;

-Sur le registre dématérialisé accessible via cette adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/modification-7-plus-surb>

Seules les observations formulées et reçues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public lors des permanences suivantes, en Mairie de Belleville-en-Beaujolais :

- Le samedi 29 mars de 09h00 à 12h00,

- Le jeudi 03 avril de 14h00 à 17h00,

- Le mercredi 07 mai de 14h00 à 17h00.

Pour toute information, vous pouvez joindre la mairie à ce numéro : 04 74 06 11 11.

À l'issue de l'enquête et pendant un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêteuse en mairies de Belleville-en-Beaujolais, Dracé et Taponas, au siège de la CCSB et sur le site internet de la CCSB.

La CCSB, après modifications éventuelles du dossier suite à l'enquête publique, pourra approuver, par délibération du conseil communautaire, la modification n°7 du PLUi du SURB.

452108900

Plan local d'urbanisme



BRINDAS

Par arrêté en date du 24 mars 2025, Monsieur le Maire a engagé la procédure de modification N°4 du PLU, pour permettre la réalisation dans de bonnes conditions de la ZAC des Verchères qui doit renforcer la centralité de la commune. Cette modification a pour but de faire évoluer le règlement de la zone Uz du PLU, entre autres sur les règles en matière de stationnement. Cet arrêté est affiché et consultable en Mairie.

454688900

LA COMMUNE DE BRINDAS

Département du Rhône

RONTALON (69)

COMMUNE DE RONTALON

Approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n° 20250331-11 en date du 31 mars 2025, le Conseil Municipal de Rontalon a approuvé la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme. La délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 1er avril 2025. Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.

454712200

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur :
Mairie de Mornant
N° National d'identification SIRET :
21690141500015
Groupeement de commandes : Non

Identification du marché
Objet : fourniture et l'acheminement de gaz naturel en contrat unique et les services associés pour les 14 sites de la commune de Mornant
Marché à procédure adaptée ouverte de fournitures et services
Mots descripteurs : gaz divers
Le marché débute au 1er juillet 2025 et pour une durée de 1 an.
La consultation ne prévoit pas de réservation. Il n'est pas allotrié.
Pas de réduction du nombre de candidats

Communication
Il est possible d'accéder directement à cette consultation à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsi.action?PCSLID=CSL_2025_ZxDE2wdpWu

Intégralité des documents et moyens de communication sur le profil d'acheteur
Procédure

Candidature : documents prévus à l'article R2143-3 du code de la commande publique
Capacités techniques et financières : seront écartées, au vu des documents demandés, les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes et notamment si le volume représenté par la commune représente plus de 5 % du volume annuel géré par le candidat

Date et heure limite de réception des plis : 12 MAI 2025 à 11h30 obligatoirement sur le portail achatpublic.com

Réduction du nombre de candidats : Non
L'acheteur n'autorise pas de variantes

Critères d'attribution : Valeur technique sur 55 points : organisation de la relation avec le Gestionnaire de Réseaux (10 pts), gestion et défilé de la Bascule (10 pts), organisation commerciale et service client mis en place (10 pts), facturation : organisation mise à disposition du pouvoir adjudicateur, accompagnement proposé par le candidat (10 pts), modèles factures, champs de personnalisation (5 pts), description du Portail Client (5pts), documents de suivi de marché (5 pts)

Et pris sur 45 points

Pas de négociation
Informations Complémentaires Visite obligatoire : Non
Compte-tenu de la volatilité des marchés énergie, le choix du titulaire sera fait le même jour que la remise des offres pour permettre au candidat d'établir ses prix au cours du jour connu le matin et de préacheter la consommation du contrat avant la fin de la journée.

Le délai de validité des offres est donc fixé au 12 MAI 2025 à 17 heures.

Si groupement, il devra être solidaire Sous-traitance non autorisée

Date d'envoi du présent avis : 31/03/2025

454642900

Divers

Avis de publicité

HNO Hôpital Nord-Ouest
Groupe Bréa-92

Cession d'un téménement immobilier (69220) - Hôpital Nord-Ouest Belleville
L'Hôpital Nord-Ouest (HNO) Belleville met en vente un téménement immobilier situé à Belleville-en-Beaujolais (69220), à l'angle de la rue du Moulin et de la rue Paulin.

Ce téménement immobilier, ancien Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), est libéré de toute occupation et réserves.

L'HNO Belleville souhaite céder ce site avec l'emprise foncière afférente et organise une consultation en vue de la cession.

Modalités de consultation :

Le cahier des charges détaillant les conditions et exigences de cette vente peut être demandé par courriel ou courrier auprès de Monsieur Hervé MATHIEU, Directeur du Patrimoine et des Travaux - Hôpital Nord-Ouest, aux coordonnées ci-après : Hôpital Nord-Ouest

Directeur du Patrimoine et des Travaux
BP 80436 - 69655 Villefranche-sur-Saône Cedex
Contact : hmthieu@hno.fr

Date limite de réception des propositions : 2 juin 2025 (conformément aux modalités précisées dans le cahier des charges)

451991700

Marchés publics

Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

Actualisation des procédures

Gestion de demande/évaluation

Cebra

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Une équipe efficace et réactive

DÉPARTEMENTS 21-71

Département de l'Isère

Pour la publication de votre annonce

DÉPARTEMENTS 01-39-42-43-59

CebraIsère.fr

Pour la gestion et l'optimisation des coûts

0409 101 811 (code d'appel local)

ANNONCES LÉGALES

Jeudi 3 avril 2025 - N° 1545

le Patriote 25
DEAUFRANCE - VAL DE SAÔNE

907 691 950 RCS Villefranche-Tarare
- LA PLAINE 211 rue de la Liberté
69400 Villefranche-sur-Saône - la prise
de participation et la gestion desdites
participations, la fourniture de pre-
stations de services et de conseils aux
filiales et participations, le conseil aux
entreprises en matière de communica-
tion, de stratégie opérationnelles et lo-
gistiques, l'assistance aux entreprises
dans les projets de développement,
la résolution d'actifs immobiliers et
la gestion de surfaces immobilières,
l'apport d'affaires, la mise en relation
commerciale, la fourniture de presta-
tions commerciales et techniques au
profit et pour le compte des entreprises
Décision en date du : 27/03/2025, Ju-
gement prononçant l'ouverture d'une
procédure de redressement judiciaire,
date de cessation des paiements le 28
février 2025, désignant administrateur
Selar Al Up Représenté par Maître
Eric Etienne Martin 107 rue Servient
69003 Lyon, avec les pouvoirs : as-
sister le débiteur dans tous les actes
concernant la gestion, mandataire
judiciaire Selar Alliance Mj Repré-
sentée par Maître Véronique Pey Harvey
et Maître Cédric Cuinet 1750 route de
Riotier 69400 Limas. Les déclarations
des créances sont à adresser au man-
dataire judiciaire ou sur le portail élec-
tronique prévu par les articles L. 814-2
et L. 814-13 du code de commerce
dans les deux mois de la publication
au BODACC. (L25620988)

Jugement(s) d'ouverture
d'une procédure de
sauvegarde du 27/03/2025

673 780 292 RCS Villefranche-Tarare
- FORMINOX Route Nationale 69480
Pommiers : exploitation d'un atelier de
toilerie industrielle et agricole Décision
en date du : 27/03/2025, Jugement
prononçant l'ouverture d'une procé-
dure de sauvegarde et désignant admini-
strateur Selar Al Up Représenté par
Maître Eric Etienne Martin 107 rue Ser-
vient 69003 Lyon avec les pouvoirs :
surveiller les opérations de gestion du
débiteur, mandataire judiciaire Selar
Alliance Mj Représentée par Maître
Véronique Pey Harvey et Maître Cédric
Cuinet 1750 route de Riotier 69400
Limas. Les déclarations des créances
sont à adresser au mandataire judi-
ciaire ou sur le portail électronique pré-
vu par les articles L. 814-2 et L. 814-13
du code de commerce dans les deux
mois de la publication au BODACC.
(L25620990)

Jugement(s) prononçant
la résolution du plan
de redressement et la
liquidation judiciaire du
27/03/2025

812 605 236 RCS Villefranche-Tarare
- ALTERNUP MEDICAL boulevard
Jean Monnet 69490 Vindry-sur-Turdine
- la vente de dispositifs médicaux neufs
et d'occasion, auprès des profession-
nels et établissements de santé, achat,
vente, importation de tous appareils
médicaux et paramédicaux et de tous
appareils à vocation de soins et entre-
tenir et confort médicaux et toutes opé-
rations y rattachées. Décision en date
du : 27/03/2025, Jugement prononçant
la résolution du plan de redressement
et ouvrant une procédure de liquidation
judiciaire, date de cessation des
paiements le 2 janvier 2025, désignant
liquidateur Selar Alliance Mj Repré-
sentée par Maître Véronique Pey Harvey
et Maître Cédric Cuinet 1750 route de
Riotier 69400 Limas. Les déclarations
des créances sont à adresser au liqui-
dateur judiciaire ou sur le portail élec-
tronique prévu par les articles L. 814-2
et L. 814-13 du code de commerce
dans les deux mois de la publication
au BODACC à l'exception des créanciers
admis au plan qui en sont dispensés.
(L25620985)

Jugement(s) de conversion
en liquidation judiciaire du
26/03/2025

410 073 464 RCS Lyon - CENTRE
EST PEINTURES DISTRIBUTION
76 rue de Verdun 69100 Villeurbanne
- achat vente de peintures papier
peint revêtements de sols tissus
d'ameublement et toutes fournitures

Décision en date du : 26/03/2025,
Jugement du Tribunal des Activités
économiques de Lyon en date du
26/03/2025 prononçant la conversion
en liquidation judiciaire, désignant
liquidateur judiciaire Selar Jérôme
Allais Représentée par Maître Jérôme
Allais Immeuble Europe 62 rue de
Bonnel 69003 Lyon CEDEX 03 et la
Selar Mj Synergie Représentée par
Maître Bruno Walczak, Maître Michel
Elceny Ou Maître Etienne André 136
cours Lafayette CS 33434 69441 Lyon
CEDEX 03, et mettant fin à la mission
des administrateurs Selar Bm Re-
présentée par Maître Alain Niogret
40 rue de Bonnel 69484 Lyon CEDEX
3, et la Selar Al Meynart & Associés
Représentée par Maître Robert Louis
Meynart Ou Maître Typhane Meynart
128 rue Pierre Comette 69003 Lyon.
(L25620989)

Jugement(s) de clôture
pour Insuffisance d'actif du
08/10/2024

444 247 936 RCS Nanterre - LOYAL-
TOUCH 14 rue Chaptal 92200 Leval-
lois-Péret - marketing Internet Décision
en date du : 08/10/2024, Jugement du
Tribunal des Activités Economiques de
Nanterre en date du 08/10/2024 pro-
nonçant la clôture des opérations de
liquidation judiciaire pour insuffisance
d'actif. (L25620991)

Jugement(s) d'ouverture
d'une procédure de
sauvegarde du 27/03/2025

Legal2digital

Confiez vos
démarches
à nos équipes de
formalistes séniors
et suivez en temps
réel l'avancement
de vos dossiers.

legal2digital.fr
formalites@legal2digital.fr

Legal2digital
ANNONCES & FORMALITES

formalites@legal2digital.fr

www.annoncelegale.com

URBANISME

Rhône



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DU SURB (BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS ; ORAICE ; TAPONAS)

Objet de l'enquête : Il est prescrit, dans les conditions fixées par le Code de l'environnement et par arrêté du Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB), une enquête publique relative à la modification n°7 du PLU du SURB. La procédure permettra notamment de modifier le règlement écrit, graphique, la mise à jour des emplacements réservés, du document des OAP, la création d'un STECAL, la mise à jour des annexes, la correction d'erreurs matérielles.

Durée de l'enquête : 1 mois et 9 jours, du samedi 29 mars à 09h00 au mercredi 07 mai à 17h00

Siège de l'enquête : Mairie de Belleville-en-Beaujolais (105 rue de la République, 69220 Belleville-en-Beaujolais)

Commissaire-enquête : Mme. COURTIER désignée par le tribunal administratif de Lyon

Composition du dossier : projet de modification n°7 du PLU du SURB, règlement graphique, écrit, avis des Personnes Publiques Associées.

Consultation du dossier : Le dossier d'enquête peut être consulté, en papier ou sur poste informatique, en mairie de Belleville-en-Beaujolais, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun peut prendre connaissance et demander les informations relatives au projet de modification du PLU. Il est également consultable sur la page internet :

Toute personne peut, à sa demande, obtenir communication du dossier auprès de la CCSB (105 rue de la République, 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS / contact : Valentin BERTAND).

Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

- Auprès de la commissaire-enquête lors de ses permanences ;
- Sur le registre déposé à la mairie de Belleville-en-Beaujolais, aux jours et heures d'ouverture habituels ;

- Par courrier envoyé à la mairie de Belleville-en-Beaujolais, Dracé ou Taponas, sous pà cachet à l'attention de la commissaire-enquête ;

- Sur le registre dématérialisé accessible via cette adresse :
<https://www.registre-numerique.fr/modification-7-plu-surb>

Seules les observations formulées et reçues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public lors des permanences suivantes, en Mairie de Belleville-en-Beaujolais :

- Le samedi 29 mars de 09h00 à 12h00,
- Le jeudi 03 avril de 14h00 à 17h00,
- Le mercredi 07 mai de 14h00 à 17h00.

Pour toute information, vous pouvez joindre la mairie à ce numéro : 04 74 06 11 11
À l'issue de l'enquête et pendant un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire-enquête en mairies de Belleville-en-Beaujolais, Dracé et Taponas, au siège de la CCSB et sur le site Interne de la CCSB.

La CCSB, après modifications éventuelles du dossier suite à l'enquête publique, pourra approuver, par délibération du conseil communautaire, la modification n°7
du PLU du SURB. (EP42664)

VENTES AUX ENCHÈRES

Rhône

AXIENS
avocats

SCP AXIOJURIS - LEXIENS
Maître Matthieu ROQUEL
20 Boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON
Tél. : 04.37.48.80.80

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

Commune de LYON (69007), 35 et 37 rue Victorien Sardou, Section B1 numéro 15, 35 rue Victorien Sardou, 00ha 19a 07ca - Lot n°72

Pour visiter s'adresser à la SELARL JURIKALIS,
194 rue Charles Germain - CS 30030 -
69651 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE CEDEX,
Huissiers de Justice, au 04.74.65.75.52
Date de visite : 7 mai 2025 de 10h00 à 12h00

SUR LA MISE A PRIX DE : 50.400,00€
(CINQUANTE MILLE QUATRE CENT EUROS)
Frais en sus.

L'adjudication aura lieu
au Palais de Justice de LYON,
67 Rue Servient - 69003 LYON - (salle 5)
LE JEUDI 22 MAI 2025 A 13H30

DESCRIPTION :

Le n°72 : UN APPARTEMENT de type 2 portant le n°216, situé dans le 7^{ème} arrondissement de la ville de LYON et plus précisément dans le quartier La Guillotière. Ce bien se situe dans une résidence étudiante dénommée « VICTORIAN PARK ». L'appartement est situé au 2^{ème} étage du bâtiment A et est orienté à l'Ouest, il comprend une pièce principale, une salle de bain avec WC et une mezzanine avec dressing. Il est accessible soit par un ascenseur soit par l'escalier de service.

Le bien immobilier est soumis au régime de la copropriété. L'immeuble est constitué uniquement de logements étudiants, certains services sont présents tels que laverie, parking sécurisé, local à vélos et présence d'un gardien. Cette copropriété est récente et se trouve en très bon état. Son emplacement géographique est de choix et à proximité des facultés.

L'appartement est en bon état, le chauffage est électrique et la production d'eau chaude est assurée par un cumulus électrique de 50 litres. Le logement est misé sur le réseau d'assainissement collectif. Le montant des charges de copropriété est d'environ 170,00 € mensuels.

Figurant au cadastre de la manière suivante : section B1 numéro 15, 35 rue Victorien Sardou, 00ha 19a 07ca.

Précision d'occupation : Le bien est loué au jour de l'établissement du procès-verbal de description.

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre connaissance du cahier des conditions de vente au greffe du juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LYON, Palais de justice ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de LYON.

RENSEIGNEMENTS :

- www.azidjurs.com et www.encherespubliques.com
- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LYON où le cahier des conditions de vente est déposé.
- SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Avocats au Bureau de LYON, demeurent 20, Bd. Eugène Deruelle - Le Britannia Bât. A - 69003 LYON (référence : 20230372). (AD141554)

OFFRES DE REPRISE

Rhône

AJPartenaires[®]
ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

RECHERCHE DE PARTENAIRES / REPRENEURS DANS LE CADRE D'UN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Nom de l'entreprise : Association LE TRANSIT

Activité de l'entreprise : Entreprise sous forme associative permettant l'accès à l'emploi pour des personnes en difficultés d'insertion (activités de fabrication de composteurs, collecte de déchets et d'encombrants)

Localisation : VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
Effectif actuel : 4 ETP salariés en cours, 19 ETP salariés en insertion
CA HT du dernier Exercice (31.12.2023) : 758 K€
CA HT 2024 : 924 K€

Valeur nette comptable des immobilisations du dernier exercice connu (31.12.2023) : 75 K€

Locaux d'activité : Bât commercial

Loyer annuel HT : 34 526 €
632 m² au rez-de-chaussée

260 m² au 1^{er} étage

Parking fermé 580 m²

Date limite de dépôt des offres : mercredi 23 avril 2025 à 12h00

Merci de contacter :

AJ PARTENAIRES

Maîtres Didier LAPIERRE et Ludivine SAPIN

Monsieur Paul BOISSON

174 rue de Crémieu - 69003 LYON - Tél : 04 78 60 00 30

courriel : paul.boisson@ajpartenaires.fr

(AL43035)

ANNONCES LÉGALES A PUBLIER DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT

Nous pouvons assurer la publication de
vos annonces légales dans toute la France

annonces@legal2digital.fr

Attestation de parution

Dossier n°2609628

Le 11/03/2025

Référence client : Valentin BERTRAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE BEAUJOLAIS

Support de publication

Journal	mesinfos.fr/tout-lyon
Date de publication	13/03/2025
Département	69 - Rhône

Texte de l'annonce

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUi) DU SURB (BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS ; DRACE ; TAPONAS)

Objet de l'enquête : Il est prescrit, dans les conditions fixées par le Code de l'environnement et par arrêté du Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB), une enquête publique relative à la modification n°7 du PLUi du SURB. La procédure permettra notamment de modifier le règlement écrit, graphique, la mise à jour des emplacements réservés, du document des OAP, la création d'un STECAL, la mise à jour des annexes, la correction d'erreurs matérielles.

Durée de l'enquête : 1 mois et 9 jours, du samedi 29 mars à 09h00 au mercredi 07 mai à 17h00

Siège de l'enquête : Mairie de Belleville-en-Beaujolais (105 rue de la République, 69220 Belleville-en-Beaujolais)

Commissaire-enquêtrice : Mme. COURTIER désignée par le tribunal administratif de Lyon

Composition du dossier : projet de modification n°7 du PLUi du SURB, règlement graphique, écrit, avis des Personnes Publiques Associées.

Consultation du dossier : Le dossier d'enquête peut être consulté, en papier ou sur poste informatique, en mairie de Belleville-en-Beaujolais, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance et demander les informations relatives au projet de modification du PLU. Il est également consultable sur la page internet :

Toute personne peut, à sa demande, obtenir communication du dossier auprès de la CCSB (105 rue de la République, 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS / contact : Valentin BERTRAND).

Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

- Auprès de la commissaire-enquêtrice lors de ses permanences ;
- Sur le registre déposé à la mairie de Belleville-en-Beaujolais, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- Par courrier envoyé à la mairie de Belleville-en-Beaujolais, Dracé ou Taponas, sous pli cacheté à l'attention de la commissaire-enquêtrice ;
- Sur le registre dématérialisé accessible via cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/modification-7-plui-surb>

Seules les observations formulées et reçues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.

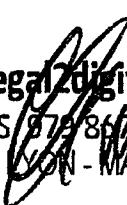
Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public lors des permanences suivantes, en Mairie de Belleville-en-Beaujolais :

- Le samedi 29 mars de 09h00 à 12h00,
- Le jeudi 03 avril de 14h00 à 17h00,
- Le mercredi 07 mai de 14h00 à 17h00.

Pour toute information, vous pouvez joindre la mairie à ce numéro : 04 74 06 11 11

À l'issue de l'enquête et pendant un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêtrice en mairies de Belleville-en-Beaujolais, Dracé et Taponas, au siège de la CCSB et sur le site internet de la CCSB.

La CCSB, après modifications éventuelles du dossier suite à l'enquête publique, pourra approuver, par délibération du conseil communautaire, la modification


legal2digital
GIE - RCS 979 867 298
PARIS - LYON - MARSEILLE